

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud JACOTTIN, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :

23/04/2026

Date d'affichage :

23/04/2026

Nombre de membres :

Afférents : 33

Présents : 31

Qui ont pris part au vote : 33

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM, Mme LÉTENDART, M. MAZODIER, Mme DELAS, M. BAYSSAC, Mme FRANCO, M. CABANES, Mme FERRER, M. HULOT, Mme LOURAU, M. PRADERE, Mme LACASSY-BADOC, M. PIERRE, Mme HAUSEN MIZOGUCHI, M. TALAALOUT, Mme DE BOISSEZON, M. MAUBOULES, Mme SCHIANO, M. CREDOZ, Mme CAMINADE, M. CASAS, Mme DIOP, M. CENTO, M. ESCUDÉ, Mme BOGNARD BELLOCQ, Mme FLOUS, M. BOURSE, Mme RABEH, M. LACROUTS.

Absents excusés : M. DEFRASNE, Mme LABORDE.

Pouvoirs : M. DEFRASNE à Mme BOGNARD, Mme LABORDE à M. ESCUDÉ.

Secrétaire de séance : M. Julien BAYSSAC

N° 2026-04-07

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS (CCID) FIXATION DE LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : Julien OCHEM

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste en double (seize titulaires et seize suppléants) dressée par le conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DRESSE** une liste de 32 noms, pour que cette nomination puisse avoir lieu, sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Véronique MATHIEU-LESCLAUX	Mme Marie DELAS
M. Julien OCHEM	Mme Natalie FRANCO
M. Frédérick MAZODIER	M. Jacques CABANES
M. Wilfried HULOT	M. Patrick PIERRE
Mme Thérèse DE BOISSEZON	M. Mohamed TALAALOUT
Mme Marion LÉTENDART	M. Patrick MAUBOULES
Mme Christine FERRER	Mme Valérie SCHIANO
M. Julien BAYSSAC	M. Robert CREDOZ
Mme Sylvie LOURAU	Mme Monique CAMINADE
M. Guillaume PRADERE	M. Jérôme CASAS
Mme Delphine LACASSY-BADOC	Mme Ndeye DIOP
Mme Lara HAUSEN MIZOGUCHI	M. Pierre CENTO
M. Vincent ESCUDÉ	Mme Stéphanie BOGNARD
M. Pierre LACROUTS	Mme Corinne FLOUS
M. Frédéric DEFASNE	Mme Nathalie LABORDE
Mme Fouzia RABEH	M. Gilles BOURSE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Délibération rendue exécutoire
après transmission à la Préfecture le :
Mise en ligne sur le site internet le :

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Arnaud JACOTTIN



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 064-216401299-20260429-2026_04_07-DE